

Confrérie de la Consolation

POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE



INSTITUT DU CHRIST ROI SOUVERAIN PRÊTRE
30, place du Fort – 60950 Montagny-Sainte-Félicité
03.60.74.85.88 – consolation@icrsp.org
icrspfrance.fr/confrerie-de-la-consolation

Éditorial

DANS LE MONDE ACTUEL, nos contemporains semblent prendre conscience qu'ils sont des hommes mortels. La perspective de la mort les effraie, et la santé physique devient pour eux le bien absolu. Pour nous, fils de l'Église, la santé spirituelle a bien plus de prix. Chaque année le mois de novembre vient nous rappeler notre condition de pèlerin mortel et la nécessité de travailler à chaque instant de notre existence au passage dans l'au-delà.

L'Église nous demande de prier tout particulièrement pour les âmes des défunts, pour les membres de l'Église souffrante qui attendent leur délivrance pour paraître devant Dieu.

Par cette petite publication, nous sommes heureux de vous présenter la

Confrérie de la Consolation, qui a pour but la prière pour les âmes du Purgatoire.

Je ne saurais que trop vous inciter à participer à cette belle œuvre en vous inscrivant à la Confrérie pour hâter la délivrance de ces âmes. Elles ne manqueront pas de se montrer reconnaissantes lorsqu'elles seront parvenues à la vision béatifique.

Requiescant in pace.



Chanoine Louis Valadier
Provincial de France

Vous ne savez ni le jour ni l'heure...

Les âmes vous supplient !

A CHAQUE PAGE DES SAINTS ÉVANGILES, Jésus nous le rappelle : « *vous ne savez ni le jour ni l'heure* ». C'est à chaque instant que la mort peut nous frapper. **Serons-nous prêts à comparaître devant le Souverain Juge ?** Et pourtant... Il est bien difficile de toujours demeurer fidèle au moindre des commandements. Trop souvent, hélas, par nos péchés véniels délibérés, nous choisissons un instant de satisfaction éphémère tout en sachant que nous aurons à l'expié dans les flammes du Purgatoire. Et si nous sommes données des contrariétés ici-bas, la lâcheté inhérente à notre nature déchue nous pousse à éviter soigneusement les souffrances ; nous ne pensons pas assez à la valeur rédemptrice qu'elles ont, unies à la Passion de Notre-Seigneur. Nous préférons une vie de confort ici-bas, quitte à devoir purger nos peines dans l'au-delà. Il faut alors nous souvenir que pour le même péché, la plus petite des peines du Purgatoire sera supérieure à la plus grande punition terrestre correspondante.

La vie future est le temps du jugement, de la récompense ou de la punition ; tandis que la vie présente est le temps de la miséricorde et du pardon. Voilà pourquoi la peine supportée librement et volontairement dans cette vie a bien plus d'efficacité expiatoire que la peine subie dans le Purgatoire par nécessité.

Les souffrances que nous éprouvons ici-bas sont donc un réel trésor ; non seulement elles nous permettent d'expié nos fautes, mais par leur valeur expiatoire nous pouvons abréger le séjour des âmes au Purgatoire. Rappelez-vous vos proches, famille, amis, connaissances, dont la mort vous a séparés. Peut-être ces âmes sont-elles au Purgatoire, où elles expient leurs fautes dans les flammes d'un feu ardent : elles comptent alors sur vous pour les consoler et soulager leurs souffrances !

Pour elles-mêmes, ces pauvres âmes ne peuvent plus rien ; le temps du mérite et du démérite est achevé. Mais nous pouvons mettre un terme à leurs souffrances et leur ouvrir la porte du ciel par nos prières, les Messes que nous faisons célébrer, les indulgences que nous offrons pour elles.

Vous voulez vous lancer dans l'apostolat de la consolation des âmes du Purgatoire ? Vous cherchez un cadre pour soutenir votre résolution ?

Il est temps de se convertir.

Vous seuls avez le pouvoir de les délivrer.

Et si vous vous inscriviez à la Confrérie ?



La Confrérie en bref

Qu'est-ce que la Confrérie ?

La Confrérie de la Consolation est une association de fidèles qui s'engagent librement afin de consoler les âmes du Purgatoire – par des

Messes, des prières et des indulgences – sous le patronage de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, chère à saint François de Sales.

Pourquoi m'inscrire ?

Prier pour les âmes du Purgatoire en lien avec la Confrérie soutient votre zèle et votre persévérance. Les âmes que vous aurez consolées vous seront éternellement reconnaissantes et vous accorderont leur protection. De plus, chaque mois sera célébrée une Messe pour les défunts des familles des membres de la Confrérie, ainsi qu'une Messe pour les membres défunts.

Comment m'inscrire ?

Envoyez vos coordonnées et votre cotisation (18 € – chèque à l'ordre de Confrérie de la Consolation) à l'adresse du secrétariat :

Secrétariat de la Confrérie de la Consolation
30, place du Fort
60 950 Montagny-Sainte-Félicité

Ou par don en ligne en suivant ce lien :

paypal.me/confrerieconsolation

Quels engagements ?

1. Je prie chaque jour pour les âmes du Purgatoire

En récitant au moins un « *Je vous salue Marie* ». Vous pourrez vous inspirer librement du

recueil de prières qui vous sera envoyé lors de votre inscription.

2. J'obtiens des indulgences que j'offre pour elles

Le recueil qui vous sera envoyé lors de votre inscription vous donnera les conditions préalables

à l'obtention d'une indulgence et une liste non exhaustive de prières et d'œuvres pieuses auxquelles sont attachées des indulgences.

3. Je participe aux Messes de *Requiem*

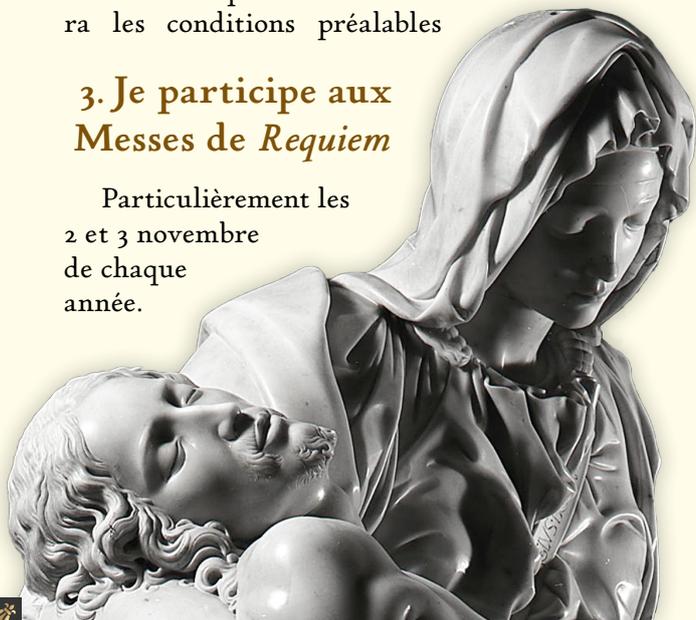
Particulièrement les 2 et 3 novembre de chaque année.

4. Je fais célébrer des Messes pour elles

Au moins une fois par an, et davantage selon les moyens de chacun. Vous pouvez vous adresser aux prêtres que vous connaissez ou vous tourner vers le secrétariat de la Confrérie qui fera célébrer ces Messes.

5. Je renouvelle ma participation chaque année

Par un don modeste, d'un montant équivalent à l'offrande conseillée pour une offrande de Messe (18 € en France).



Paroles de saints

POUR FORTIFIER notre zèle à consoler les âmes du Purgatoire, et pour retrouver le goût de la pénitence qui nous permettra de purger ici-bas les peines méritées par nos péchés, rappelons-nous comment les saints dépeignaient les souffrances endurées au Purgatoire, et l'importance de secourir les âmes qui y sont prisonnières.

« Les saints Pères nous disent que les maux que ces pauvres âmes endurent en ces lieux semblent égaler les souffrances que Jésus-Christ a endurées pendant sa douloureuse Passion. Le feu du Purgatoire est le même que celui de l'enfer, la différence qu'il y a c'est qu'il n'est pas éternel. Ce feu est si violent qu'une heure semble à ceux qui l'endurent des milliers de siècles. Si l'on pouvait comprendre la grandeur de leur supplice, nuit et jour nous crierions miséricorde pour elles. Il faudrait que le Bon Dieu dans sa miséricorde, permît qu'une de celles qui brûlent dans les flammes parût ici à ma place, tout environnée des feux qui la dévorent et qu'elle vous fasse

elle-même le récit des maux qu'elle endure. Il faudrait qu'elle fasse retentir cette église de ses cris et de ses sanglots. Peut-être enfin cela attendrirait-il vos cœurs ! Oh nous souffrons, crient-elles ! Oh, nos frères, délivrez nous de ces tourments : vous le pouvez ! Brûler dans un feu allumé par la justice d'un Dieu ! Souffrir des douleurs incompréhensibles ! Être dévoré par le regret, sachant que nous pouvions si bien les éviter ! »

Saint Jean-Marie Vianney

« Nous devons recommander dans nos prières, les âmes du Purgatoire à la Très Sainte Vierge et offrir pour elles le chapelet par lequel elles sont soulagées. D'autre part, il est conseillé de faire usage d'eau bénite à leur intention : elle calme leurs souffrances. »

Saint Alphonse de Liguori

« La miséricorde envers les âmes du Purgatoire est plus agréable à Dieu que celle qui est exercée à l'égard des vivants. »

Saint Thomas d'Aquin

« Celui qui intercède pour les âmes du Purgatoire et leur fait du bien accomplit une œuvre plus grande que s'il offrait les plus riches présents à un pauvre de ce monde. »

Saint Robert Bellarmin

« Si l'on savait combien grande est la puissance des saintes âmes du Purgatoire, et combien de grâces nous pouvons obtenir de Dieu par leur entremise, elles ne seraient pas tant oubliées. Prions bien pour elles afin qu'elles prient beaucoup pour nous. »

Saint Jean-Marie Vianney

« Si vous êtes fidèles à secourir les âmes du Purgatoire, leurs saints patrons et leurs saints anges gardiens ne manqueront pas de vous savoir gré de vos services. Ils vous aimeront d'un amour spécial. Les âmes délivrées intercèderont pour vous ; et dès cette vie, vous recevrez les bénédictions temporelles et à votre agonie, au jour de votre mort, toute leur reconnaissante assistance. »

Sainte Catherine de Gênes

« Leur amertume est dans une paix très profonde. Si c'est une espèce d'enfer quant à la douleur, c'est un paradis quant à la douceur que répand la charité dans leur cœur, charité plus forte que la mort. Heureux état, plus désirable que redoutable, puisque ces flammes sont des flammes d'amour et de charité. »

Saint François de Sales

Ci-contre : Le Christ ressuscité imploré en faveur des âmes du Purgatoire, Philippe de Champaigne



Pour aller plus loin...

Que deviendrai-je à la mort ?

À l'instant de la mort, mon âme comparaitra devant Jésus-Christ : c'est le Jugement particulier. Si je me trouve – ce qu'à Dieu ne plaise – en état de séparation de Dieu par le péché mortel, mon âme, fixée définitivement dans la haine de Dieu, ira en enfer. Si je suis dans l'état de parfaite pureté que requiert l'entrée au paradis, mon âme pourra jouir au ciel de la vision béatifique.

Mais qu'en sera-t-il si je me trouve dans un état spirituel médiocre : peu généreux dans la prière et la mortification, prompt à faire des concessions à l'esprit du monde, ... Serai-je alors capable de poser l'acte d'amour de Dieu parfait et détaché que l'indulgence plénière réclame pour que me soient remises les peines temporelles qu'il me restera à expier ?

Mon âme se verra alors à la lumière de la Majesté divine ; trouvant en elle des péchés véniels qu'elle n'aura pas encore pu confesser ainsi que des *reliquiae peccati* – restes de peines dues à mes péchés pour lesquelles je n'aurai pas pu satisfaire ici-bas – qui s'interposent entre elle et Dieu, elle ira volontairement au Purgatoire, comme l'explique sainte Catherine de Sienne : « *le Ciel n'a pas de portes et peut y entrer qui veut, car Dieu est toute bonté ; mais la divine essence est si pure, que l'âme ayant en soi un empêchement, se précipite elle-même dans le Purgatoire et y trouve cette grande miséricorde : la destruction de cet empêchement. Si elle pouvait trouver un Purgatoire plus pénible, dans lequel elle puisse être plus vite purifiée, elle s'y plongerait aussitôt !* »

Qu'est-ce que le Purgatoire ?

Le Purgatoire est donc le lieu où mon âme souffrira les peines qui la purifieront de tous les obstacles à l'union divine. Ce sont à la fois :

- la peine du sens, assimilable à un feu très vif qui provoque des sentiments d'humilité, des élans de désir et des actes d'amour par lesquels mon âme deviendra de moins en moins indigne de Dieu ;
- la peine du dam, très pénible agonie face au retard de l'union à Dieu : créée pour Dieu, mon âme en ressentira le formidable attrait dès qu'elle sera séparée de mon corps. L'amour que j'éprouverai pour Lui sera si grand, la pensée d'être privé de sa présence par ma faute me causera une douleur si violente qu'il est impossible d'en concevoir la moindre idée ici-bas.

Mais ces souffrances, bien loin du désespoir de l'enfer, sont pleines de paix et de joie ; au Purgatoire, mon âme sera conformée au Christ souffrant et à son

agonie sur la croix. Elle demeurera dans son Cœur. C'est là qu'elle trouvera asile et purification, dans ce Cœur que l'on représente justement entouré de flammes et surmonté de la croix. Certaine de son salut, heureuse de se préparer à la vision béatifique, elle sera consolée par la Mère de Dieu et par les anges. Elle jouira d'une paix incomparable et trouvera sa joie dans ses souffrances, puisque par elles, elle satisfera à la justice divine.

Mais tant que je suis sur la terre, j'ai un rôle capital à assumer : libérer les âmes du Purgatoire auxquelles je suis lié par la Communion des saints.

La Communion des saints

Incorporée au Christ par mon Baptême, mon âme est la demeure du Saint-Esprit. Par la Communion des saints, j'entre dans une relation mystérieuse qui me lie avec tous les membres de l'Église :

- l'Église militante : ce sont les vivants, dans leur chemin terrestre vers le ciel.
- l'Église souffrante : ce sont les âmes du Purgatoire ; confirmées en grâce, elles subissent pour une certaine durée des souffrances purificatrices qui leur permettront d'entrer dans la gloire du ciel.
- l'Église triomphante : ce sont les âmes des bienheureux au ciel ; c'est l'Église éternelle qui absorbera les deux autres après le Jugement dernier.

La Communion des saints, union de charité entre les membres de l'Église, nous pousse à pourvoir aux besoins les uns des autres :

- les saints du ciel intercèdent pour nous et pour les âmes défunes afin que nous puissions les rejoindre au ciel.
- les âmes du Purgatoire prient et demandent pour nous des grâces que la divine Miséricorde leur accorde : par l'intermédiaire de Dieu, des anges et des âmes qui les rejoignent, elles écoutent nos prières, elles connaissent les périls que nous rencontrons, et les secours dont nous avons besoin.
- quant à nous, nous vénérons les saints, rendant gloire à Dieu pour le triomphe de sa grâce en eux ; nous prions pour les âmes du Purgatoire. Ne pouvant plus mériter pour elles-mêmes, donc hâter l'heure de leur délivrance, elles comptent sur nos suffrages.

Les Suffrages

Les Messes que je fais célébrer, les indulgences que j'obtiens pour les âmes du Purgatoire, mes

« J'accepte tout ce qui m'est offert pour la délivrance des âmes que j'ai rachetées de mon sang précieux. J'ai alors une occasion de les délivrer de leurs peines et de les conduire aux joies qui leur sont préparées de toute éternité. »

Notre-Seigneur à sainte Gertrude

prières, mes bonnes œuvres, mes souffrances sont autant d'occasions d'abrèger leurs souffrances et de leur procurer la délivrance du Paradis. Dans chaque maladie, chaque contradiction, je peux trouver le moyen de sauver une âme. Notre-Seigneur disait à sainte Gertrude : « j'accepte tout ce qui m'est offert pour la délivrance des âmes que j'ai rachetées de mon sang précieux. J'ai alors une occasion de les délivrer de leurs peines et de les conduire aux joies qui leur sont préparées de toute éternité. » La fréquence et l'intensité de ma prière pour elles sera la mesure de l'amour que je leur porte.

À qui profitent nos suffrages ? Aux âmes pour lesquelles nous les offrons. Si ces âmes sont déjà au paradis, ou, hélas, en enfer, nos suffrages ne sont pas perdus pour autant, mais profitent à d'autres âmes qui en ont besoin.

Les Indulgences

La sainte Église, ministre de la Rédemption, use de son autorité souveraine pour distribuer et appliquer le trésor des satisfactions du Christ et des saints. Par son intercession, les fidèles bien disposés peuvent, en suivant certaines conditions déterminées, bénéficier d'une remise de la peine temporelle

due pour leurs péchés. Selon que cette remise de peine est totale ou partielle, l'indulgence est plénière ou partielle.

Toutes les indulgences que l'on gagne pour soi-même peuvent être appliquées à une âme du Purgatoire.

Pour gagner une indulgence plénière, outre l'accomplissement de l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence, l'Église demande cinq conditions :

- être en état de grâce en accomplissant l'œuvre prescrite.
- se confesser dans la semaine précédente ou suivante.
- recevoir la communion sacramentelle, si possible le jour même.
- prier aux intentions du Souverain Pontife, si possible le jour même.
- être détaché de toute affection au péché, même véniel, c'est-à-dire être fermement résolu à ne pas commettre de péché quel qu'il soit si l'occasion s'en présentait.

Si l'une de ces conditions venait à manquer, l'indulgence ne serait que partielle.

